

Décision du Maire n° 2024/45

=====

Objet : Signature d'une convention d'octroi d'une subvention de l'Union européenne dans le cadre de l'Appel à projets « Fonds de Solidarité Européen + »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2122-22 relatif aux délégations du Conseil Municipal au Maire ;

Vu la délibération n°2024-026 du Conseil municipal en date du 25 mars 2024 sollicitant le Fonds Social Européen pour l'accompagnement financier du projet « Le Teil sans Chômage : de l'utopie à la concrétisation » dans le cadre de l'expérimentation nationale « Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée »;

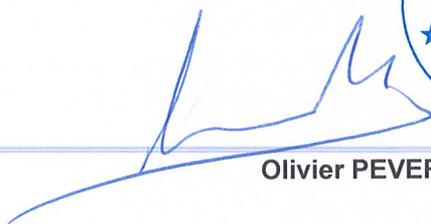
Vu la délibération n°2024-067 du 08 juillet 2024, portant délégation de compétences et de signature à Monsieur le Maire ;

Considérant que le projet proposé par la commune dans le cadre de l'expérimentation TZCLD - « Le Teil sans Chômage : de l'utopie à la concrétisation » a été retenu et qu'à ce titre, une subvention d'un montant de 132 920,21 euros va être allouée.

**Monsieur le Maire,
DÉCIDE**

DE SIGNER la convention relative à l'octroi d'une subvention FSE+ au titre du programme national FSE+ Emploi – Inclusion – Jeunesse - Compétences avec la Direction Régionale de l'Économie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités Auvergne-Rhône-Alpes pour l'attribution d'une subvention d'un montant de 132 920,21 euros.

Fait à Le Teil, le 25 novembre 2024,
Par délégation du Conseil Municipal
Le Maire,



Olivier PEVERELLI